



**PRÉFET
DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lille, le 15/06/2021

SECOND TOUR DES ÉLECTIONS RÉGIONALES DU 27 JUIN 2021

Information aux candidats

Dépôt de candidature en vue du second tour

Pour qu'une liste puisse se présenter au second tour, elle doit avoir obtenu au premier tour un nombre de voix au moins égal à 10 % du nombre de suffrages exprimés au niveau de la région. Si aucune liste n'obtient ce score ou si une seule liste l'obtient, les deux listes arrivées en tête peuvent se présenter au second tour.

La composition de ces listes peut être modifiée par rapport au premier tour par fusion en incluant des candidats de listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés et ne se présentant pas au second tour.

La déclaration de candidature est obligatoire pour chaque tour de scrutin.

Si la liste du second tour est identique à celle du premier tour : seul un nouveau formulaire de déclaration de candidature de la liste doit être rempli, signé par le candidat tête de liste ou son représentant désigné lors du 1^{er} tour, et accompagné des listes de candidats par section départementale, dont l'ordre de présentation ne peut être modifié.

Si la composition de la liste est modifiée entre les deux tours suite à une fusion, les déclarations individuelles de chaque candidat (avec signature et mention manuscrite) doivent être à nouveau fournies. En revanche, les pièces justificatives n'ont pas à être à nouveau produites.

Les candidatures seront déposées en préfecture du Nord, 12 rue Jean Sans Peur à Lille, le **lundi 21 juin de 10h30 à 12h30 et de 13h30 à 15h30 et le mardi 22 juin de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h.**

Préfecture du Nord

Service régional de la communication interministérielle
Tél : 03 20 30 52 50
Mél : pref-communication@nord.gouv.fr

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003
59 039 LILLE Cedex



nord.gouv.fr
hauts-de-france.gouv.fr



[prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord)



[prefet59](https://twitter.com/prefet59)



[linkedin.com/company/prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)

Vous pouvez prendre rendez-vous en ligne depuis le site internet des services de l'État dans le Nord, ou directement via le lien suivant : <http://www.rdvmun.nord.gouv.fr>, à **partir du samedi 19 juin**.

Propagande électorale

Pour garantir leur expédition aux électeurs, les documents imprimés doivent être **livrés avant le mercredi 23 juin 2021 midi**. Le lieu de livraison est identique à celui du premier tour.

Sans se substituer à la commission de propagande qui validera les documents, le bureau de la citoyenneté propose aux candidats qui le souhaitent de soumettre leurs maquettes à l'adresse dédiée pref-propagande@nord.gouv.fr, afin de vérifier le respect des prescriptions réglementaires avant d'engager leurs impressions.

Les quantités à imprimer, identiques à celles du premier tour sont disponibles ici :

[R21 tableau des quantités.pdf](#)

Compte-tenu des délais très contraints pour mettre sous pli la propagande électorale et l'acheminer aux électeurs de la région avant le second tour de scrutin, la commission de propagande se réunira :

– **le mardi 22 juin 2021 à 18h30** en préfecture du Nord, 12 rue Jean Sans Peur à Lille - Salle Francis-Louis Closon (D108), pour valider la conformité des modèles de bulletins de vote et circulaires et les transmettre aux différentes commissions de propagande départementales.

Les candidats au second tour sont invités à remettre au président de la commission de propagande régionale un échantillon (une dizaine d'exemplaires) de chaque exemplaire imprimé de leur circulaire et de leur bulletin de vote. Ces documents peuvent également être fournis directement lors du dépôt de la candidature.

– **le mercredi 23 juin 2021 à 13h**, dans la même salle, pour valider la conformité et les quantités des documents effectivement livrés, avant d'ordonner leur mise sous pli.

Attribution des emplacements d'affichage

Lors du second tour, l'ordre retenu tel qu'issu du tirage au sort pour le premier tour sera conservé entre les listes restant en présence.

En cas de fusion de listes, l'ordre retenu est celui des listes « d'accueil », c'est-à-dire des listes qui conservent au second tour le même candidat tête de liste ou, à défaut, le plus grand nombre de candidats sur la liste fusionnée.

Préfecture du Nord

Service régional de la communication interministérielle

Tél : 03 20 30 52 50

Mél : pref-communication@nord.gouv.fr

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003

59 039 LILLE Cedex

